

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 20 septembre 2022

Délibération n°55 - 2022 relative à la création de formations

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création des formations suivantes :

- DIU coordination en gérontologie,
- DIU national de Thérapeutique Homéopathique,
- DIU immunopathologie,
- DU Hautes études en gastronomie,
- DU Droit, laïcité et cultures monothéistes,
- DIU Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – Entrée dans le métier,
- DU Accompagner l'entrée dans le métier d'enseignant,
- La mention « Urgences » pour le diplôme d'état d'Infirmier en pratique avancée.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	26
Majorité absolue	19	Membres représentés	5
Nombre de pouvoirs	5		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président


Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Dossier DU/DIU Création de formations

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 04/10/2022

Document mis en ligne le : 04/10/2022